

Préavis N° 09 - 2018
au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2018, 1ère série**

Crédit demandé : CHF 206'400.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 28 mars 2018

Table des matières

1. Objet du préavis _____	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires _____	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série _____	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	4
3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	5
4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2018, 1 ^{ère} série _____	5
5. Incidences sur le budget 2018 _____	6
6. Communication _____	6
7. Conclusions _____	7

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2018.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 206'400.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...) ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2018, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Service des ressources humaines : Mise à niveau du service suite à plusieurs absences de longue durée par un renfort durant six mois.

Service technique : Engagement d'un auxiliaire afin de compenser une maladie de longue durée.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	38'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-10'000.00
		28'000.00
Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel	CHF	28'000.00

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

174 - Centre sportif de Rochettaz - Football

Compte : 3145 Entretien des parcs et des zones de loisirs
Budget : CHF 9'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Sondages et drainages du terrain synthétique. Analyses des revêtements et alternatives pour le remplacement des granulats. L'eau ne s'écoule plus normalement et ce problème doit être impérativement résolu avant la pose du 2^{ème} terrain synthétique.

350 - Bâtiments locatifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments
Budget : CHF 429'200.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Restaurant du Port - Dégâts d'eau : Réfection de l'étanchéité négative de la cage d'escaliers extérieure menant aux toilettes. Ce sinistre n'est pas couvert par l'assurance.

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments
Budget : CHF 1'093'100.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 70'000.00

Homme-école des Mosses - Réparation des canalisations d'eaux usées et claires entravées par des racines d'arbres.

Compte : 314101 Travaux de rénovation
Budget : CHF 145'700.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 150'000.00

Maison Pulliérane - Remplacement urgent du chauffage défectueux. Ebouage partiel de l'installation. Ce crédit supplémentaire est totalement compensé par un prélèvement sur le fonds de rénovation des bâtiments communaux.

420 - Service de l'urbanisme et de l'environnement

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises
Budget : CHF 309'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 68'400.00

A la suite de la démission d'un collaborateur à l'entité « Autorisations de construire », la procédure de recrutement de son successeur prendra du temps car il s'agit d'un profil relativement rare sur le marché. Cette situation induit une surcharge de travail et nécessite donc l'octroi d'un mandat à deux architectes pour le contrôle technique des dossiers relatifs aux autorisations de construire.

3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	328'400.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-150'000.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	178'400.00

4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2018, 1^{ère} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1^{ère} série de l'année 2018 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	38'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	328'400.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	366'400.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-160'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	206'400.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				38'000	10'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Sondages + réparations drainages synthétique	174	3145	9'000	20'000	0	0
Surcharge temporaire autorisations construire	420	3185	309'000	68'400	0	0
Restaurant Port - Réfection étanchéité	350	3141	429'200	20'000	0	0
Home-école Mosses - Réparation canalisations	351	3141	1'093'100	70'000	0	0
Maison Pulliérane - Remplacement chauffage	351	314101	145'700	150'000	150'000	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				328'400	150'000	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2018 - 1ère série				366'400	160'000	0

5. Incidences sur le budget 2018

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2018 voté par le Conseil communal	157'825'700.00	157'132'100.00	-693'600.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2018	366'400.00	160'000.00	-206'400.00
Totaux	158'192'100.00	157'292'100.00	-900'000.00

6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 09-2018 du 28 mars 2018,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2018, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 206'400.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 mars 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

Ph. Steiner